

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE
LA PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA

D.I.L.A.P.S

ANNONCE N° 09

D-2017/08-01

**Portant sur la certification des sites web
de la Principauté de Seborga**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Considérant la proposition du Chancelier Princier suite au rapport de Monsieur Valéry JOUBAULT, Ministre de la Communication et de la Culture & Patrimoine ;

Dans un souci de garantir à l'utilisateur la fiabilité des informations diffusées sur le web concernant l'Administration Publique Centrale de la Principauté de Seborga et les différentes structures étatiques ou officielles ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DECRETONS

Article 1 : Tous les sites web officiels de l'Administration Publique Centrale de la Principauté de Seborga et des structures étatiques ou officielles comporteront un tampon « Site Web Certifié Officiel » ou « Service Public Certifié Officiel » à deux endroits :

- sur la page d'accueil,
- dans l'onglet « mentions légales », rubrique « certification ».

Signé le 2 août 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 10

D-2017/08-02

Portant sur la reconnaissance d'Utilité Publique de la Fondation Nicolas 1^{er}

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Considérant l'enregistrement n° CNS/2016-05-01 de la Fondation Nicolas 1^{er} publié au Journal Officiel, rubrique « annonces légales » ;

Considérant les objectifs de la Fondation Nicolas 1^{er} ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DECRETONS

Article 1 : La reconnaissance d'Utilité Publique de la Fondation Nicolas 1^{er} dont les objectifs sont :

1. Etablir et développer des partenariats avec d'autres Fondations et associations, afin de créer un réseau d'initiatives techniques, culturelles et intellectuelles.
2. Constituer une plateforme d'échange et de retour d'expériences sur les problématiques majeures.
3. Faire naître des projets de terrains réalistes et qui apportent des réponses concrètes à des besoins insuffisamment couverts ou ignorés.
4. Soutenir des projets dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies et plus particulièrement dans le secteur médical.

Signé le 9 août 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}